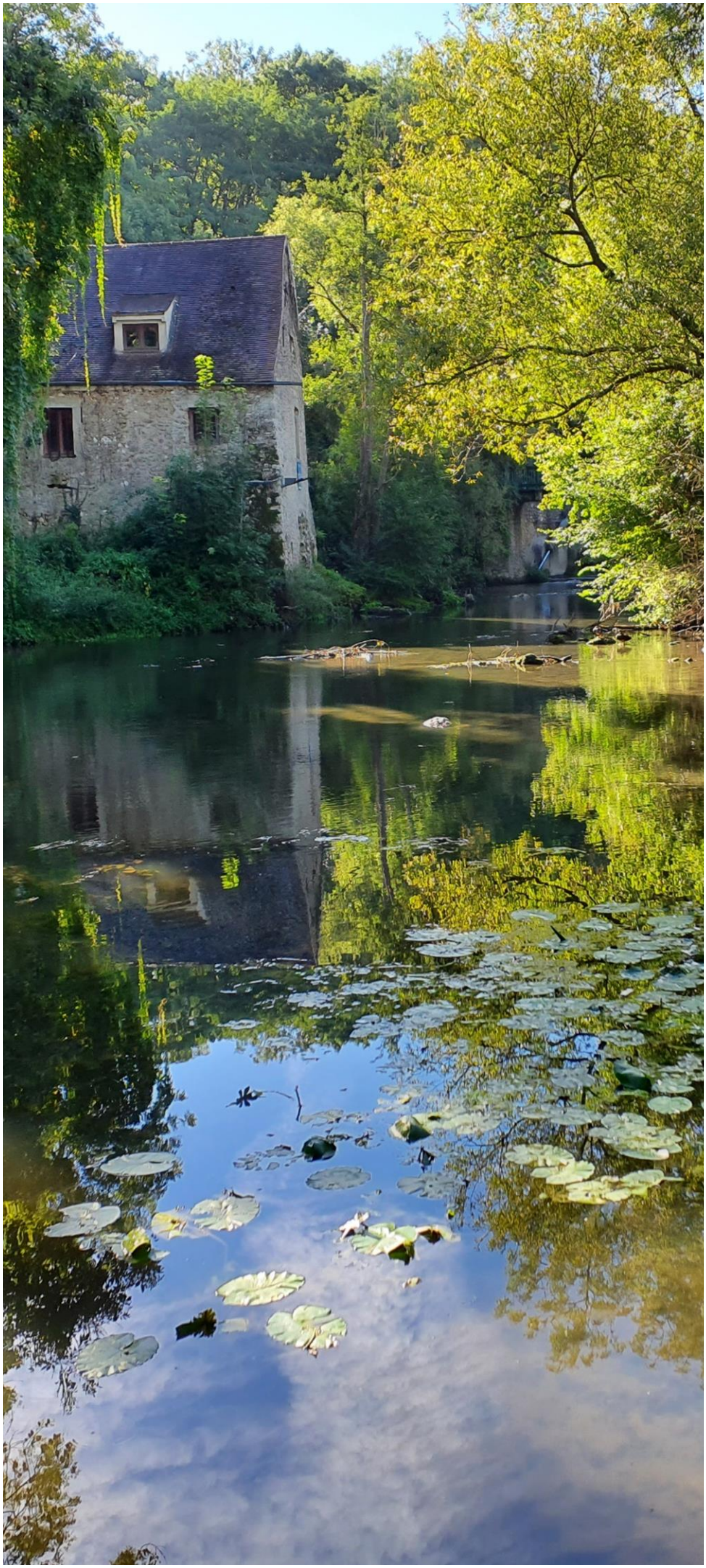

SyAGE

Déclinaison du Schéma Régional de Cohérence Ecologique sur le territoire du bassin versant de l'Yerres

Phase A

21 mars 2024

Compte-rendu du Comité de pilotage n°2

Citation recommandée	Biotope, 2024, Déclinaison du Schéma Régional de Cohérence Ecologique sur le territoire du bassin versant de l'Yerres, SyAGE. Région IDF ; Comité de pilotage n°2 du 21 mars 2024 – Compte-rendu	
Version/Indice	Version à jour le 10/04/2024	
Référent SyAGE	**Fabien ROUDIL** Animateur contrat Eau & Climat – Trame Verte & Bleue de l'Yerres	Contact : Mail : f.roudil@syage.org Téléphone : 01 69 83 72 97 Portable : 06 37 23 01 02
Référent Région Ile-de-France	**François BONIS** Référent Trame Verte & Bleue Référent eau service nature et biodiversité	Contact : Mail : francois.bonis@iledefrance.fr Téléphone : 01 53 85 56 40 Portable : 06 74 29 42 40
Référents Biotope, agence du Bassin Parisien	**Sophie BELLOT** Cheffe de projet	Contact : sbellot@biotope.fr Tél : 01 40 09 04 37 Portable : 07 64 88 33 96
	Rita VAZ Chargée de mission	
	Max DONNINI Assistant chef de projet	
	Olivier PELEGRIN Directeur de projet Expert Continuités hydroécologiques et zones humides	Contact : opelegrin@biotope.fr Tél : 01 40 09 04 37
	Claire POINSOT Directrice générale d'Archipel Directrice Régionale Nord-Est de Biotope	Contact : cpoinsot@biotope.fr Tél : 01 40 09 04 37

1 Compte-rendu

Ce compte-rendu synthétise les échanges et supports de la présentation du comité de pilotage n°2 de la phase A de l'étude qui s'est tenu le 21 mars 2024.
Sans remarque dans les 15 jours qui suivent sa diffusion, ce compte rendu sera considéré comme validé.

Introduction du référent de l'étude pour le SyAGE – Monsieur Fabien ROUDIL

M. ROUDIL (Animateur contrat de territoire Eau & Climat Trame Verte & Bleue de l'Yerres, SyAGE) se présente et remercie l'ensemble des participants. L'objectif de ce comité de pilotage n°2 est de visualiser et d'évaluer l'ensemble du travail réalisé en phase A.

Introduction du représentant élu SyAGE et CLE de l'Yerres– Monsieur Guy USSEGLIO VIRETTA

M. USSEGLIO VIRETTA (Représentant élu SyAGE et CLE de l'Yerres) se présente et remercie l'ensemble des participants d'être présents à ce deuxième COPIL. Il remercie **M. WOFSY** (Maire de Chevry-Cossigny, excusé, absent à la réunion) pour l'accueil et excuse **M. COLAS** (Président du SYAGE) qui est retenu sur une autre réunion.

La liste des présents est disponible en annexe.

Introduction de l'étude, aspects organisationnels et planning de l'étude

Diapositives 1 à 11 du PowerPoint de présentation en annexe.

Mme BELLOT (Cheffe de projet, Biotope) introduit l'ordre du jour de la réunion. Le COPIL sera divisé en plusieurs parties. Respectivement, avec un rappel du contexte, une présentation du diagnostic du territoire, le résumé de la méthodologie pour la phase A, l'analyse du réseau écologique et la synthèse des enjeux. Enfin, une ouverture sur la phase B sera réalisée.

L'étude se base sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de 2013 de la région Ile-de-France (SRCE). Une nouvelle version est en cours d'élaboration avec un premier travail cartographique entamée fin 2022. L'objectif de la présente étude est de décliner ce schéma à l'échelle du bassin versant de l'Yerres. L'étude est portée par le SyAGE et pilotée avec Biotope. Les deux étant animateurs de la démarche.

Mme BELLOT rappelle que l'étude s'articule en deux grandes parties :

- Partie A : **Diagnostic écologique du territoire et définition du schéma de la Trame Verte & Bleue de l'Yerres** ; Cette partie a comme objectif de réaliser un état des lieux du territoire en cohérence avec les objectifs de l'Île-de-France, ayant comme but d'aboutir à la définition d'une TVB locale et à la réalisation d'une cartographie.
- Partie B : **Plan d'actions décliné à la fois à l'échelle du bassin versant et avec les acteurs de l'urbanisme réglementaire**. Cette partie se déroule au cours de l'année 2024 et a comme but de traduire de façon opérationnelle le schéma de la TVB définit lors de la première partie, avec notamment la définition des secteurs prioritaires d'intervention, les outils et données à mobiliser et la déclinaison d'actions par niveau de priorité.

L'étude s'inscrit dans le périmètre du SyAGE (compétence GEMAPI). Un tampon autour de ce périmètre permet d'avoir une cohérence avec les enjeux associés aux bassins versants mitoyens. Ce territoire est concerné par trois départements (Essonne, Val-de-Marne et Seine-et-Marne). La particularité de ce territoire est le chevelu dense d'un réseau hydrographique très présent et des zones humides associées.

Le périmètre d'étude a été découpé en trois groupements d'EPCI, afin de faciliter la concertation et l'appropriation de ces enjeux localement (organisation d'ateliers) et dans un souci de cohérence paysagère. Le groupement Est, caractérisé par une composante agricole majoritaire. Le groupement Nord-Ouest, avec de nombreux boisements. Le secteur Sud-Ouest connaissant une urbanisation majeure.

Un premier COPIL d'ouverture de cette étude a été réalisé le 15 mars 2023. Un COPIL aura lieu en octobre 2024, à l'issue de la phase B. La tenue de plusieurs comités techniques (COTECH) ont permis aux partenaires techniques d'accompagner la construction de l'étude. L'organisation d'ateliers par groupements (phase A) ou par EPCI ou groupements d'EPCI (phase B) permettent de prendre en compte les problématiques spécifiques à chaque territoire.

En termes d'organisation calendaire de la phase B, des ateliers par EPCI seront menés de mars jusqu'en juin 2024. Des étapes de validation en COTECH auront lieu entre mai et septembre. Enfin, il est proposé d'organiser pour l'ensemble des EPCI, un atelier commun en septembre pour partager les retours d'expérience et connaissances ressorties lors des échanges et l'état d'avancement de la phase B.

Synthèse du diagnostic écologique de la phase A

Diapositives 12 à 20 du PowerPoint de présentation en annexe.

Mme VAZ (chargée de mission, Biotope) fait un état des lieux du diagnostic du territoire en présentant la diversité floristique et faunistique à l'échelle du bassin versant de l'Yerres établie à partir d'un export des données faune et flore des 10 dernières années de la base de données SINP (Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine Naturel) de l'INPN.

La répartition des 2715 espèces par groupe taxonomique est présentée à gauche (diapo 13), avec une comparaison de cette même répartition au niveau de la région Ile-de-France. Il est à noter que les données de la région Ile-de-France comprennent des observations anciennes, incluant des espèces qui peuvent ne plus être présentes aujourd'hui, tandis que les données à l'échelle du bassin versant de l'Yerres sont plus récentes et ne concernent qu'une période donnée (2013 – 2023). Une partie significative des amphibiens et reptiles recensés à l'échelle de la région a été observée au sein du territoire du bassin versant de l'Yerres (64%). Le même constat se vérifie pour les poissons (55%) et les oiseaux (53%). A l'inverse, seulement 14% des espèces d'insectes et araignées recensées à l'échelle de la région ont été observées à l'échelle du territoire de cette étude. Cela peut se justifier non seulement par la période d'observations prise en compte qui diffère selon l'échelle, mais aussi car

les insectes et araignées font moins souvent l'objet d'inventaires. Le même constat se vérifie pour les escargots et autres mollusques (21%).

La répartition des différents groupes par type de statut (sur la droite - diapo 13) fait ressortir les enjeux plus forts associés aux amphibiens et reptiles et aux oiseaux. En effet, la presque totalité des espèces d'amphibiens et reptiles sont protégées et/ou patrimoniales. Les espèces restantes sont des espèces exotiques envahissantes. Plus de 75% des espèces d'oiseaux recensées au sein de ce territoire sont protégées et/ou patrimoniales. Il est également à noter que la totalité des espèces de chiroptères de France sont protégées (les chiroptères sont compris dans la catégorie des mammifères) Les groupes taxonomiques mentionnés font l'objet d'une protection et d'une surveillance proportionnellement plus importante, tant au niveau national que régional (Listes rouges / Listes de protection).

***Patrimonial (espèce, habitat)** : le terme « patrimonial » renvoie à des espèces ou habitats qui nécessitent une attention particulière, du fait de leur statut de rareté et/ou de leur niveau de menace. Ceci peut notamment se traduire par l'inscription de ces espèces ou habitats sur les listes rouges (UICN). Ce qualificatif est indépendant du statut de protection de l'élément écologique considéré.*

***Protégé (espèce, habitat) :** une espèce protégée est une espèce réglementée qui relève d'un statut de protection stricte au titre du code de l'environnement et vis-à-vis de laquelle un certain nombre d'activités humaines sont fortement contraintes voire interdites.*

Une analyse pour recenser les espèces protégées et patrimoniales a été réalisée au sein du bassin versant de l'Yerres. De nombreuses espèces protégées sont observées au sein de ce territoire, avec une concentration plus forte au niveau de l'arc boisé, et notamment la Foret de Notre-Dame, mais aussi de la Foret de Ferrières et d'Armainvilliers. A l'est du territoire, plusieurs espèces protégées sont observées au niveau de la Forêt de Jouy. Une bonne concentration d'espèces protégées est également présente le long de la basse vallée de l'Yerres, ainsi qu'au niveau de la Forêt de Sénart.

En ce qui concerne les espèces uniquement patrimoniales, les observations se concentrent plutôt à l'ouest du territoire. Ce secteur est bien-prospecté, pouvant justifier une partie de ces résultats.

En effet, il est important de souligner que les données concernant chaque espèce peuvent être biaisées en raison de la pression de prospection qui n'est pas homogène dans l'ensemble du territoire. En ce sens, la pression de prospection et l'actualité (date d'observation) des données ont été analysés sur un découpage du territoire par mailles de 25 ha. Ces données restent un bon indicateur des secteurs à enjeux et peuvent notamment mettre en évidence les sites à prospecter selon leur potentialité d'accueil d'espèces à enjeux.

Sur la carte de droite (diapo 15), il est visible que l'ouest du territoire présente des observations très récentes (2022/2023). Des observations moins récentes couvrent globalement l'ensemble du territoire, le secteur *est* ayant une pression de prospection plus faible et moins récente.

Afin de nuancer les observations et la richesse spécifique avec la pression de prospection, une analyse croisée de la richesse spécifique de chaque maille et de la pression de prospection a été réalisée.

On retrouve 4 niveaux :

- **Les secteurs sous-prospectés à faible richesse spécifique à confirmer**

Il est possible que ce milieu présente une faible richesse spécifique en raison d'un manque d'observations. Néanmoins, cela reste à vérifier. Une plus grande pression de prospection sur ces secteurs permettrait ainsi de conclure de manière plus certaine sur le niveau de richesse spécifique.

- **Les secteurs bien prospectés à faible richesse spécifique confirmée**

Malgré le nombre important d'observations réalisées, le nombre d'espèces distinctes reste faible, mettant en évidence la faible richesse spécifique de ces secteurs.

- **Les secteurs sous-prospectés à forte richesse spécifique à confirmer**

A l'inverse, malgré le nombre faible d'observations, ces sites présentent une forte richesse spécifique. Néanmoins, une plus grande pression de prospection permettrait de déterminer de manière plus certaine les espèces présentes sur ce site, car des observations supplémentaires pourraient permettre l'identification d'une diversité d'espèces encore plus importante.

- **Les secteurs bien prospectés à forte richesse spécifique confirmée**

La grande pression de prospection de ces secteurs permet de conclure de manière assez certaine sur le niveau de richesse spécifique identifié.

Une grande partie du territoire du bassin versant est sous-prospectée. Les secteurs n'ayant aucun symbole correspondent à une absence de données issues de l'export de la base SINP.

Avec l'exemple de la flore, la majorité du territoire est sous-prospectée. On retrouve un secteur important à l'ouest du territoire présentant une forte richesse spécifique confirmée. Quelques secteurs avec une faible pression de prospection mais présentant tout de même une forte richesse spécifique sont identifiés à l'ouest également.

Pour les amphibiens et reptiles, on trouve des secteurs de forte richesse spécifique confirmée au niveau de grands boisements comme la Forêt de Sénart, de Notre-Dame, d'Armainvilliers, de Coubert et de Jouy.

Avec l'exemple des oiseaux, la richesse spécifique est plus hétérogène sur le territoire, souvent associée à une faible pression de prospection.

Mme CHIARELLI (Association Renard) Est-ce que des questions ont été posées à l'INPN concernant les acteurs fournissant les données à l'INPN ? Notamment les bases de données de l'ONF qui sont très complètes et qui ne sont pas « interfacées » avec l'INPN. On rencontre un problème de sous-alimentation de l'INPN, pas de sous-prospection. Elle suggère de se rapprocher de l'INPN à ce sujet.

Mme POINSOT (Directrice Régionale Nord-Est, Biotope) L'objectif de ce diagnostic est de porter à connaissance l'existant pour que les communes puissent s'approprier la connaissance des enjeux liés à la biodiversité et aux continuités. Tout porteur de projet sur le territoire doit transmettre ses données à l'INPN dans un délai de six mois, il s'agit d'une obligation légale. En complément, il est possible de voir quels sont les contributeurs mais pas la densité de contributeurs. Néanmoins, c'est important de partager cet outil car il est gratuit pour les communes.

Mme VAZ En se basant uniquement sur les données de l'INPN cela permet de ne pas avoir de doublons par rapport à d'autres données disponibles. Cela permet de ne pas avoir un biais supplémentaire.

M. TIPHAINE (Secrétaire général, Grandpuits-Bailly-Carrois) s'interroge sur la concentration des richesses spécifiques vers les milieux boisés à l'ouest. A l'est, les milieux agricoles semblent avoir rendu le milieu uniforme et vide de biodiversité.

Mme POINSOT rappelle que l'analyse de la pression de prospection vient nuancer ce propos. Une majeure partie de cette zone est sous-prospectée, ne permettant pas de juger de manière certaine sur le niveau de richesse spécifique

Question de la part de **M. CHALAUX (Directeur Adjoint Services Techniques)** (sur la diapositive 13) concernant l'existence d'une méthodologie pour comparer la présence d'espèces par rapport aux milieux qui leurs sont favorables plutôt que sur l'ensemble de l'Ile-de-France.

Mme BELLOT explique que certains milieux sont plus accueillants que d'autres pour certaines espèces mais l'export de la base de données de l'INPN ne comprend pas le milieu associé à chaque espèce. Ce travail est possible avec l'analyse de l'occupation du sol au niveau de chaque point d'observation, mais à l'échelle de l'étude, le travail demandé serait très important.

Démarche et construction du schéma TVB

Diapositives 21 à 30 du PowerPoint de présentation en annexe.

Mme VAZ fait un point méthodologique sur la construction du schéma TVB avec une phase importante de concertation et de bibliographie pour le recueil d'informations. L'appui de ces données bibliographiques a permis de réaliser l'état initial du territoire avec le diagnostic écologique mais aussi de recenser les outils et politiques publiques qui peuvent être mobilisés. Les acteurs qui participent à cette trame verte et bleue dans la gestion, la concertation ou le portage foncier ont aussi été décrits.

Le SRCE décline quatre sous-trames : boisée, herbacée, grandes cultures et bleue, qui ont été adaptées aux caractéristiques spécifiques du territoire. Par les échanges avec les acteurs, une déclinaison des sous-trames boisées et herbacées en contexte urbain a été proposée avec une adaptation des espèces cibles qui peuvent évoluer dans ces milieux. À la vue des caractéristiques hydrographiques et zones humides particulières du territoire, la trame bleue a été déclinée en deux sous-trames : la sous-trame humide et la sous-trame aquatique.

En ce qui concerne le choix des espèces cibles, l'ambition a été pour chaque sous-trame d'avoir une espèce caractéristique à grande capacité de dispersion, à petite capacité de dispersion et une espèce volante. Ces espèces sont dites « parapluies », elles sont couvrantes par rapport aux besoins d'autres espèces du territoire moins spécifiques.

L'utilisation de Biodispersal, un plugin de QGIS, permet de modéliser les continuités écologiques par le calcul d'aires potentielles de dispersion des espèces en se basant sur la perméabilité des milieux décrits grâce à la construction d'une occupation du sol basée entre autres sur le MOS de 2021 et l'ECOMOS de 2017. Ce calcul a été réalisé pour les trois espèces cibles de chaque sous-trame.

Le croisement des résultats associés à chaque sous-trame permet ainsi d'identifier les espaces atteignables depuis chaque réservoir potentiel de population et, par conséquent, de définir les réservoirs de biodiversité et les éléments relais supports à la réalisation de l'ensemble du cycle de vie des espèces ou à minima, à leurs déplacements.

La synthèse des espaces atteignables par les espèces cibles permet de décrire chaque sous-trame en quatre catégories : réservoirs de biodiversité principaux ou secondaires et éléments relais principaux et secondaires.

Mme VAZ présente les résultats de modélisation de la sous-trame boisée. La compilation de cette sous-trame est réalisée à partir de la modélisation des capacités de dispersion basées sur l'écologie d'un grand cervidé (Cerf élaphe - *Cervus elaphus*), d'une chauve-souris (Murin de Daubenton - *Myotis daubentonii*) et d'un mammifère (Ecureuil roux - *Sciurus vulgaris*).

Les résultats présentés montrent que les réservoirs sont situés au cœur des grands massifs boisés de l'aire d'étude. Ils sont répartis de manière homogène sur le territoire. L'Arc boisé au nord, la forêt de Sénart au sud-ouest, la forêt de Jouy à l'est et la forêt de Villefermoy au sud-est sont autant d'exemples de réservoirs qui ressortent de cette analyse.

En contexte urbain, le Cerf élaphe est remplacé par le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*).

La déclinaison de la sous-trame boisée en contexte urbain permet de mettre en avant les éléments suivants :

- L'ensemble des grands massifs boisés présente un intérêt maximal (réservoirs principaux) ;
- Des réservoirs principaux et secondaires ressortent plus au niveau de la vallée de l'Yerres et ses milieux alluviaux boisés contrairement à la sous-trame boisée non urbaine, mettant en avant l'urbanisation attenante à cette vallée ;
- Davantage d'éléments relais très locaux sont visibles, notamment grâce à la présence de talus arbustifs en bords de route, favorables à la dispersion d'espèces moins exigeantes, comme le Hérisson d'Europe.

Par ailleurs, l'intégration du Murin de Daubenton au sein des espèces ciblées pour cette sous-trame permet d'apporter un aspect de sensibilité de l'espèce à la pollution lumineuse. L'intensité de la pollution lumineuse semble directement liée à l'urbanisation, et donc présente davantage à l'ouest du territoire.

On remarque que la presque totalité des réservoirs de biodiversité identifiés au sein du SRCE (version de 2023, hypothèse de travail) ressort en tant que réservoir dans le cadre de l'étude TVB du bassin versant de l'Yerres. Quelques exceptions assez ponctuelles et précises sont observées, notamment le Chemin des roses – un Espace Naturel Sensible de Seine-et-Marne – élément linéaire trop fin pour être retenu en modélisation. En effet, les réservoirs de biodiversité du SRCE sont fortement liés aux différents zonages du patrimoine naturel. Le même constat se vérifie en ce qui concerne la basse vallée de l'Yerres (ZNIEFF de type II), sa totalité étant identifiée en tant que réservoir de biodiversité du SRCE (version de 2023), tandis que, dans le cadre de cette étude, seules des parties constituent des réservoirs en raison de la forte urbanisation présente à ce niveau. Les résultats de cette version de travail du SRCE n'étant pas finalisés à ce jour, **cette donnée n'a aucune valeur réglementaire, ni même prédictive de ce qui figurera dans le futur SRCE révisé**.

Mme VAZ présente les résultats de modélisation de la sous-trame herbacée (à gauche - diapo 26). Le premier constat de cette sous-trame est qu'elle est présente sur l'ensemble du territoire mais par des patches plus restreints et moins connectés les uns aux autres par rapport à la sous-trame boisée. Les réservoirs s'appuient dans de nombreux cas sur les milieux relictuels des activités humaines tels que les parcs, les golfs, les prairies inondables, les centres équestres, les aérodromes etc. Mais aussi les clairières au sein de massifs forestiers.

En contexte urbain (à droite - diapo 26), les réservoirs principaux identifiés sont globalement les mêmes. Plusieurs éléments relais deviennent des réservoirs secondaires. Un bon nombre d'éléments relais apparait, au regard des milieux favorables aux espèces sélectionnées pour la déclinaison de cette sous-trame, caractérisées par une écologie moins exigeante et associées à certains milieux artificiels ou semi-artificiels. C'est le cas des talus associés aux infrastructures de transports.

Les résultats de modélisation de la sous-trame humide (à gauche - diapo 27) sont présentés. Les résultats démontrent une fois de plus la prédominance de milieux humides associés à un réseau hydrographique dense à l'échelle du bassin versant, où l'ensemble des vallées alluviales des cours d'eau et affluents ressortent, ainsi que l'ensemble des réseaux de rus au sein et entre les grands massifs forestiers. Parmi les réservoirs principaux, présents essentiellement au centre et à l'Ouest du territoire, on identifie plusieurs secteurs de l'Yerres, mais aussi du Ru d'Avon, de la Brabançonne, de la Marsange, du Ru d'Oly, d'une partie de l'Etang de Villefermoy, etc.

La connectivité au sein du bassin versant semble être plutôt fonctionnelle à l'exception de l'est du territoire, où une reconnexion à minima des différents éléments relais semble nécessaire. C'est également le cas avec les autres bassins versants encerclant le territoire.

L'analyse de la sous-trame aquatique (à droite - diapo 27) est réalisée **uniquement sur le périmètre du bassin versant de l'Yerres**, à partir d'un découpage du réseau hydrographique permanent en tronçons continus (bras principaux uniquement), chacun délimité en amont et en aval par la confluence avec d'autres tronçons principaux (permanents ou intermittents). Ces 124 tronçons de longueur variable délimitent ainsi des portions de rivières, de ruisseaux et de rus permanents le long

desquelles plusieurs indicateurs peuvent être calculés afin de caractériser une continuité latérale et une continuité longitudinale.

Les secteurs les plus favorables sont situés en amont de Courtomer sur l'Yerres et en aval de Périgny sur l'Yerres, ainsi que sur les parties aval des rus de Bréon et de l'Avon. Les ruisseaux et rus les plus à l'est présentent un faible intérêt en termes de continuité latérale. En effet, au niveau de ce secteur, les continuités latérales ressortent dans la modélisation comme étant restreintes (les critères permettant d'établir cette analyse sont rappelés par la suite).

Les résultats de la modélisation de la sous-trame agricole sont présentés. Pour cette dernière, l'analyse est différente. Ici, ce sont des éléments de support et non des éléments relais et de réservoirs décrits.

Comme pour les sous-trames précédentes, la modélisation se base sur une occupation du sol, mais aussi sur le registre parcellaire graphique (RPG), avec la sélection des types de cultures déterminées comme étant plus favorables à l'accueil des espèces cibles de cette sous-trame. Néanmoins, le RPG est en constante évolution, les données évoluant tous les ans et n'étant pas toujours mises à jour. Ainsi, on décrit un état à un instant t, qui ne peut donc pas être qualifié de réservoir mais plutôt d'élément support. Les secteurs n'ayant pas eu une rotation depuis cinq années ou plus ont été identifiés et supprimés en tant qu'éléments de support, étant moins favorables à la biodiversité. Cette analyse s'est voulue plus discriminante entre les différents types de cultures tandis que la sous-trame « grandes cultures » du SRCE représente l'ensemble des cultures (de plein champ ou autres).

Les résultats présentés font ressortir la composante agricole dominante sur le territoire, notamment à l'est. La carte représente des éléments de support principaux et secondaires. Les éléments qui ressortent davantage mettent en avant l'importance de pratiques douces, telles que le maraichage, le fourrage, les jachères, etc.

La synthèse des sous-trames (Schéma TVB) à l'échelle du territoire est présentée. La fusion des deux niveaux de réservoirs (principaux et secondaires) de chaque sous-trame verte (sous-trames boisée et herbacée) et de la sous-trame humide (trame bleue) permet d'obtenir les réservoirs de biodiversité. D'autre part, les éléments relais correspondent à la fusion des éléments relais principaux de chaque sous-trame verte et de la sous-trame humide. La sous-trame aquatique est représentée par les continuums aquatiques. La trame agricole est aussi présente avec les éléments de support principaux qui ne devaient pas être laissés de côté dans la synthèse, étant donné la forte part agricole du territoire du SyAGE.

Le schéma TVB de l'Yerres met en évidence les **grands massifs forestiers** associés à l'Arc boisé et le **chevelu humide** extrêmement dense de ce territoire, notamment au sein de ces boisements, ainsi que l'importante **composante agricole** à l'est. Par ailleurs, la fonctionnalité de la **trame aquatique** est très morcelée sur le territoire, avec une très faible fonctionnalité à l'est du territoire.

Un schéma de synthèse de la trame verte et bleue intégrant les composantes urbaines des sous-trames boisées et herbacées est aussi présenté (à droite - diapo 29). En contexte urbain, de nombreux éléments supplémentaires apparaissent, notamment sur les secteurs caractérisés par une **forte urbanisation** (au sud-ouest et au nord-ouest). Il s'agit principalement d'éléments relais de la trame verte.

Question d'une participante (sur la diapositive 29) les interconnexions discontinues entre les massifs boisés ne sont pas représentées. Cela peut être problématique pour une traduction au PLU pour être cohérent avec le SRCE. Si les réservoirs de biodiversité sont les espaces boisés, ne pas matérialiser les interconnexions discontinues revient à dire qu'il y a une rupture ou une absence d'enjeu et donc qu'au PLU cette zone-là ne nécessite pas d'attention particulière.

Mme BELLOT ce choix, de ne faire apparaître que les éléments principaux, a été fait pour des questions de visibilité dans un premier temps mais il faut garder en mémoire que les résultats de chaque sous-trame seront disponibles et mis à disposition des acteurs et feront apparaître l'ensemble des interconnexions. Autre différence avec le SRCE, c'est que nous avons une vision en « aplat » alors que le SRCE fais apparaitre des corridors linéaires avec des flèches.

Autre question sur la diapositive 27 concernant la continuité longitudinale et latérale de la sous-trame aquatique et l'absence de certains éléments du réseau hydrographique.

Mme BELLOT rappelle que la sous-trame aquatique a fait l'objet d'un traitement particulier, réalisé à partir des données disponibles à l'échelle du périmètre du SyAGE et uniquement sur le réseau permanent. La sous-trame humide permet d'avoir une vision sur les cours d'eau temporaires. Un biais dans l'analyse est existant mais pour la phase B il faudra utiliser ces deux sous-trames pour identifier les secteurs à prioriser pour rétablir les interconnexions.

Mme POINSOT ajoute qu'il est vraiment important d'avoir en parallèle la vision des deux sous-trames, la sous-trame aquatique n'étant que sur le périmètre du SyAGE. Concernant les éléments boisés, les éléments relais apportent l'information sur l'interconnexion des réservoirs (qu'ils soient principaux ou secondaires). Dans la modélisation, pour bénéficier de l'appellation « réservoir principal » ou « réservoir secondaire », il y a une surface minimale à atteindre pour les milieux.

Question d'une participante concernant la lisibilité des cartes par rapport à l'échelle des cartes pour les communes, notamment pour mettre en place des actions d'intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme.

Mme POINSOT souligne que les ateliers thématiques et par groupements sont là pour restreindre les zones d'études et pour faciliter la lecture des cartes. De plus, un atlas cartographique au 1/25 000 sera également disponible, permettant de zoomer sur les différents territoires.

M. CHALAUX complète la réponse. Toutes les données seront intégrées dans le SIG du SyAGE et seront disponibles pour les communes et pour les bureaux d'études qui travaillent pour ces communes. L'objectif de cette étude est d'avoir un accès à ce livrable pour tout le monde.

M. CORNET (Institut Paris Région, Ecologue) demande des précisions quant aux cartes de la diapositive 29. Sur la carte de droite, il n'y a pas uniquement les éléments en contexte urbain ? Ne faudrait-il pas faire apparaitre uniquement cette carte ? Le titre de la carte de droite fait penser qu'il s'agit de la somme du schéma TVB et des éléments du contexte urbain. On dirait qu'il y a plus d'éléments en contexte urbain qu'en contexte « classique ». Le titre est peut-être à modifier, peut-on faire apparaitre uniquement la composante urbaine sur une carte afin de cibler plus facilement les enjeux. Il ne s'agit pas des mêmes outils.

Mme BELLOT explique qu'il s'agit bien de deux analyses différentes, il n'y a pas de somme. Les espèces spécifiques au contexte urbain étant moins exigeantes, plus d'éléments ressortent.

Mme POINSOT Cela peut-être un choix de faire apparaître la carte de droite comme étant le schéma TVB du bassin versant de l'Yerres mais avec ces espèces moins exigeantes, les résultats pourront être plus questionnés. C'était important d'avoir le schéma TVB classique pour cette présentation.

M. CORNET apporte une remarque en complément de la diapositive 25. Si on calcule l'évolution des surfaces des réservoirs de biodiversité entre 2013 et 2023 on verra une augmentation des surfaces réservoirs. Il ne faut pas traduire une amélioration de l'état écologique des territoires mais seulement un changement des méthodes d'analyse (avec plus de ZNIEFF II en Ile-de-France). Aussi, pour le SRCE 2023 des éléments qui n'étaient pas dans les périmètres administratifs ont été ajoutés. La définition des réservoirs de biodiversité n'est pas la même qu'en 2013

Mme HANNI (Vice-présidente du SYAGE et Adjointe à MAROLLES-EN-BRIE) suggère que les personnes porteuses de la connaissance de la biodiversité comme les associations doivent participer aux ateliers afin de venir en soutien aux élus, qui n'ont pas forcément ces connaissances-là.

Mme BELLOT précise que des partenaires techniques sont conviés et que certaines associations sont en effet bien présentes aux ateliers.

Mme CISSE (Ingénieure Milieux Aquatiques et Risque Inondation, Département de Seine-et-Marne) reprend une question soulevée lors des ateliers. Les plans d'eau qui ont été pris en compte dans la sous-trame humide ont-ils bien été pris en compte aussi dans la sous-trame aquatique ?

Mme BELLOT répond à l'affirmative en précisant l'ensemble des critères qui ont été pris en compte avec :

- Le **nombre par kilomètre d'obstacles et de seuils physiques** recensés et actifs d'après les dernières données transmises par le SYAGE (*étude en cours*) ;
- La **proportion du tronçon correspondant à un aménagement, voire une artificialisation** du cours d'eau naturel (canalisation, buse, passage en sous-terrain ou sous un ouvrage couvrant) ;
- **La longueur totale des bras secondaires** (permanents ou intermittents) non aménagés (hors canalisations, buses et passages souterrains) **rapportée à la longueur du tronçon correspondant.**
- **La proportion entre la surface de zones inondables favorables au Brochet** (prairies, peupleraies, ripisylves...) et la **longueur du tronçon auquel cette surface peut être rattachée.**
- **La proportion entre la surface de zones humides et la longueur du tronçon** auquel ces zones humides peuvent être rattachées.
- **La proportion entre la surface d'annexes aquatiques** (bassins permanents ou mares) **situées dans le lit majeur du tronçon, et la longueur de ce tronçon** auquel cette surface est ainsi rattachée.

Une participante demande si le SyAGE s'intéresse à la cartographie du drainage agricole, ces éléments pouvant avoir des effets sur la qualité de l'eau.

M. CHALAUX répond que le cahier des charges de la quatrième étude du contrat de territoire sur le ruissellement est en cours de réalisation. Des éléments sur le drainage seront intégrés à cette étude.

Analyse de la fragmentation

Diapositives 31 à 34 du PowerPoint de présentation en annexe.

Mme BELLOT présente désormais l'analyse de la fragmentation avec l'ensemble du réseau routier et du réseau ferroviaire sur le bassin versant. Le **réseau routier** est reparti sur l'ensemble du bassin versant de l'Yerres. Les grandes infrastructures les plus fragmentantes coupent le territoire d'Ouest en Est, notamment avec la route nationale N104 (la Francilienne), et du Nord au Sud, avec la route départementale D1004.

Est aussi présenté la carte des obstacles à l'écoulement (ROE), représentant uniquement les données sur trois cours d'eau avec des informations recensées souvent imprécises, certains obstacles n'ayant pas été mis à jour depuis 2009.

Le SyAGE a une étude en cours (2023-2024) sur les affluents et le recensement des obstacles à l'écoulement, apportant des précisions sur la fragmentation du réseau hydrographique du bassin versant de l'Yerres. Une première carte des obstacles à l'écoulement recensés par le SyAGE a été mise à disposition. Sur ces ouvrages hydrauliques recensés, 22 ont bénéficié d'une action. Ils sont présents sur l'ensemble du bassin versant, particulièrement concentrés le long de la Marsange en aval de Tournan-en-Brie, ainsi que le long du ru de Bréon, du Réveillon et en aval de l'Yerres.

Analyse des enjeux

Diapositives 35 à 43 du PowerPoint de présentation en annexe.

Mme BELLOT présente l'analyse des enjeux TVB réalisés sur un découpage du territoire par mailles de 25 ha. Cette analyse supplémentaire a été menée afin de réaliser une première description des secteurs prioritaires pour pré-identifier les opportunités d'intervention les plus urgentes (croisement des secteurs prioritaires liés à l'enjeu « Trame Verte et Bleue » et des secteurs prioritaires liés à la pression anthropique).

Quatre niveaux d'enjeu sont définis :

- **Enjeu fort** : maille intégrant a minima une partie d'un réservoir de biodiversité ;
- **Enjeu moyen** : maille intégrant a minima un corridor ou un espace relais. La maille ne contient pas de réservoirs de biodiversité ;
- **Enjeu faible** : maille intégrant tous autres éléments de la sous-trame hormis des réservoirs ou des espaces relais principaux ;
- **Enjeu négligeable** : maille ne présentant aucun élément de la sous-trame.

La deuxième analyse correspond aux secteurs sous pression anthropique, construit à partir de plusieurs critères :

- L'homogénéité des cultures ;
- La "tâche urbaine" avec un seuil surfacique ;
- La densité des principaux éléments fragmentants linéaires ;
- La densité des cultures intensives.

La synthèse à la maille du niveau de contrainte pour le déplacement de la faune montre que la densité d'éléments fragmentants est plus importante à l'ouest du territoire, en connexion avec l'agglomération parisienne, ainsi que dans la continuité des éléments linéaires de transports.

A partir de deux analyses, un croisement est réalisé avec quatre cas possibles :

- Faible fragmentation et fort enjeu TVB ;
- Forte fragmentation et fort enjeu TVB ;
- Faible fragmentation et faible enjeu TVB ;
- Forte fragmentation et faible enjeu TVB ;

On présuppose le type d'actions qui pourront être proposées dans chaque cas grâce à ces croisements. Les actions présentées selon l'enjeu TVB et la fragmentation sont des exemples et ne sont pas exhaustifs. La phase B permettra de préciser et de prioriser les actions à mettre en place et de hiérarchiser les secteurs concernés.
Des travaux sont actuellement réalisés pour le début de la phase B à l'échelle de chaque territoire pour préciser les besoins et les problématiques et les actions possibles de réaliser.

La synthèse des enjeux à l'échelle du périmètre du SyAGE est présentée (5 sous-trames pour les enjeux TVB).

- **Les hexagones rouges sont caractérisés par un fort niveau de fragmentation et un fort niveau d'enjeu TVB.** On remarque des zones à proximité de l'arc boisé en contact avec des éléments routiers très fragmentants, comme la Francilienne, notamment à proximité immédiate de la Forêt de Notre-Dame.

- **Les hexagones vert foncé sont caractérisés par un faible niveau de fragmentation, mais un fort niveau d'enjeu TVB.** Parmi ces hexagones se dessinent les milieux forestiers de l'arc boisé. C'est le cas de la Forêt de Sénart, de Notre-Dame, de Coubert, de Ferrières, d'Armainvilliers, de Jouy, etc. D'autres hexagones sont associés aux milieux aquatiques, tels certaines zones de la vallée de l'Yerres (e.g. entre Rozay-en-Brie et Plessis-Feu-Aussoux).

- **Les hexagones vert clair sont caractérisés par un faible niveau de fragmentation et d'enjeu TVB**. Ces hexagones sont concentrés sur la partie est du territoire, notamment sur des secteurs agricoles.

- **Les hexagones orange sont caractérisés par un fort niveau de fragmentation et un faible enjeu TVB**. Ces hexagones sont repartis dans l'ensemble du territoire, avec une concentration à l'Ouest, à proximité de l'agglomération parisienne.

La synthèse des enjeux à l'échelle du tampon est également présentée (4 sous-trames pour enjeu TVB - deux analyses séparées car la sous-trame aquatique n'est déclinée qu'à l'échelle du bassin versant uniquement)

- **Les hexagones rouges sont caractérisés par un fort niveau de fragmentation croisé avec un fort niveau d'enjeu TVB**. Comme sur la carte précédente, plusieurs hexagones sont associés aux espaces à proximité de l'arc boisé en contact avec des éléments routiers très fragmentants, comme la Francilienne, notamment à proximité immédiate de la Forêt de Notre-Dame. Cette analyse ne prend pas en compte les milieux aquatiques, néanmoins la présence de milieux humides soulignent la présence d'enjeux à la proximité de la vallée de l'Yerres (e.g. sur la commune de Soignolles-en-Brie ou de Touquin).

- **Les hexagones vert foncé sont caractérisés par un faible niveau de fragmentation, mais un fort niveau d'enjeu TVB.** Comme sur la carte précédente on voit les milieux forestiers de l'arc boisé se dessiner (Forêt de Sénart, de Notre-Dame, de Coubert, de Ferrières, d'Armainvilliers, de Jouy, etc.). D'autres hexagones sont associés aux milieux humides, tels certaines zones de la vallée de l'Yerres (e.g. entre Soignolles-en-Brie et Yèbles).

- **Les hexagones vert clair sont caractérisés par un faible niveau de fragmentation et d'enjeu TVB**. Ces hexagones sont également concentrés sur la partie Est du territoire, notamment sur des secteurs agricoles.

- **Les hexagones orange sont caractérisés par un fort niveau de fragmentation et un faible enjeu TVB.** Ces hexagones sont repartis dans l'ensemble du territoire, la concentration à l'Ouest étant encore observée, à proximité de l'unité urbaine parisienne, mais aussi au Nord).

Une participante demande si le nombre important de propriétaires privés le long de l'Yerres peut jouer sur les hexagones rouges à Touqin.

Mme BELLOT précise qu'à cet endroit, des éléments de plusieurs sous-trames ressortent dans un cœur très urbanisé, d'où les hexagones rouges. La diversité de propriétaire ne semble pas influencer les résultats.

M. CORNET revient sur la terminologie à la diapositive 40. Etant donné que la fragmentation est une composante de la TVB, est ce que les termes ne seraient pas plutôt enjeu de biodiversité et enjeu de connectivité, les deux faisant les enjeux de TVB. Enjeu de TVB, intégrant biodiversité et connectivité. Le terme biodiversité permet de rester en adéquation avec le sujet. Autre proposition : est-ce que « résolution » et « restauration » ne correspondent pas à la même chose ?

Mme POINSOT « résolution » fait vraiment référence à un problème par rapport à un ouvrage physique et « restauration » permettrait de réaliser un accompagnement pour restaurer les enjeux TVB. Le COPIL est là pour évaluer comment chacun se saisit de ces termes.

M. ROUDIL En effet, le vocabulaire pourra être adapté pour voir les actions que l'on veut mener en phase B

M THIPHAINE (GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS, Secrétaire Général) remarque en diapositive 36 que les enjeux négligeables situés à l'est font ressentir qu'il n'y a pas d'actions à mener à cet endroit. Il faudrait préciser qu'il y a quelque chose à faire pour que les élus se saisissent de la bonne manière de ces cartes.

Mme POINSOT répond qu'il faut effectivement passer à l'action et que la pyramide est là pour faciliter l'interprétation et le passage à l'action. La « création » est là pour montrer qu'il peut y avoir une ambition et chaque élu peut poser sa pierre à l'édifice. Aucun territoire n'est laissé à l'abandon.

M. BONIS (Référent Eau et Biodiversité, Région Ile-de-France) la Région est à l'origine de la proposition de cette étude que le SyAGE a accepté dans le cadre du contrat de territoire. En particulier, les synthèses montrent bien que c'est un diagnostic pour l'action. On voit bien comment on pourra traduire cela en termes d'actions plus tard. Bien souvent les projets ne sont pas purement environnementaux donc il faudra avoir une logique opportuniste. Est-ce qu'il s'agit d'un projet d'occupation des sols, d'un plan marche ou d'un plan vélo sur lesquels on pourra jouer sur la connectivité ? Cette logique opportuniste servira le plan d'action en phase B.

Pour donner suite aux échanges tenus lors de ce COPIL et afin de prendre en compte les remarques soulevées, des changements ont été réalisés sur la carte de la synthèse des enjeux (vocabulaire utilisé, code couleur), ainsi que sur la figure de croisement des enjeux et pressions (le schéma pyramidal a été représenté sous forme d'un graphique circulaire). Ces changements sont intégrés au sein du PowerPoint disponible en annexe (diapositives 43 à 46).

Ouverture Phase B et Livrables et planning

Diapositives 47 à 51 du PowerPoint de présentation en annexe.

Mme BELLOT expose les aspects organisationnels de la phase B de l'étude, notamment les différentes étapes pour la construction des actions :

- Consultations et recueil d'informations ;
- Hiérarchisation et localisation des opportunités d'actions (grille d'évaluation) ;
- Constitution d'une quarantaine de fiches actions.

En parallèle, l'organisation d'ateliers par EPCI permet de mettre en lumière si des incohérences sont relevés dans les enjeux relevés à l'issue de la phase A grâce à la connaissance local des acteurs présents et de pré-identifier des actions à mettre en œuvre à l'échelle de chaque territoire (phase B).

Une phase terrain permettra de contrôler certains résultats de la phase A, concernant des secteurs sous-prospectés, par exemple, pour conclure sur la présence d'enjeux, ou sur la vérification de la fonctionnalité d'un éléments relais ou d'un point de blocage.

Quatre ateliers de concertation par EPCI ont déjà été réalisés. Les dates des prochains ateliers pourront être repartagées au besoin. Deux temps de COTECH sont prévus au cours de cette phase B (mai et septembre 2024, dates non fixées à ce jour). Le dernier COPIL en octobre 2024 permettra de finaliser l'étude. Un atelier commun entre les différents EPCI a été proposé le 12 ou le 17 septembre 2024 pour faire un retour d'expérience des ateliers menés avec chaque territoire, partager l'avancement de l'étude et voir si des actions sont mutualisables entre les territoires.

La construction de la fiche action est encore à travailler. Les parties les plus importantes étant les modalités techniques ainsi que les financeurs ou partenaires à mobiliser et quels indicateurs pour suivre les actions et assurer une pérennité de leur efficacité.

Concernant les livrables de la partie A, cette dernière a été découpée en plusieurs tomes. :

- Résumé non technique et fiches synthétiques (*transmis en amont du COPIL à l'ensemble des acteurs*) ;
- Introduction et méthodologie ;
- Tome I : Synthèse du SRCE à l'échelle du bassin versant de l'Yerres et ses affluents ;
- Tome II : Diagnostic écologique du territoire ;
- Tome III : Schéma de Trame verte et bleue de l'Yerres ;
- Atlas cartographique ;
- Annexes et bibliographie.

M. ROUDIL complète par rapport aux ateliers et au planning. Des opportunités d'associer les acteurs des infrastructures linéaires de transport se présentent dans cette deuxième partie de l'étude, notamment les agences routières départementales. L'objectif est de réaliser un atelier de concertation avec ces acteurs en juin 2024 pour que des apports de leur part puissent venir alimenter l'étude.

M. PASQUET s'interroge sur l'absence de la prise en compte de la qualité de l'eau au sein de l'étude.

Mme POINSOT explique que la donnée de qualité de l'eau n'est pas intégrée dans cette étude. Un échange lors du premier COPIL avait été fait concernant la qualité de l'eau en lien avec l'activité agricole. Un travail a été réalisé par rapport aux exploitations agricoles mais les données ne sont pas homogènes sur l'ensemble du territoire, notamment en ce qui concerne les pollutions diffuses et ponctuelles. Ce n'est pas dans la ligne de mire de l'étude, mais cette donnée est suivie dans le cadre d'autres études menées par le SyAGE.

M. CHALAUX précise qu'un travail est réalisé avec un bilan de la qualité de l'eau tous les ans. En synthétisant les données de tous les organismes qui analysent la qualité de l'eau, le défi est d'améliorer ces bilans annuels.

M. ROUDIL invite l'ensemble des participants à venir à la balade du territoire qui aura lieu en septembre sur la qualité de l'eau et la trame aquatique. Il est nécessaire d'identifier les acteurs impliqués sur ces thématiques et ce sera l'opportunité de faire un point là-dessus.

M. BONIS ajoute que cette étude est complémentaire avec le cœur du sujet du SyAGE. C'est dans cet esprit-là que l'étude a été menée. Pour la phase B, une quarantaine de fiches peuvent tout à fait répondre aux attentes des porteurs de projets.

Mme CHIARELLI demande si, à la manière du CEREMA sur les routes, un dossier technique viendra soutenir les communes pour aller au-delà des fiches actions avec plus de précisions sur la manière de travailler les continuités.

Mme POINSOT souligne qu'un travail est réalisé pour avoir des retours d'expériences, des témoignages. Ce dossier technique pourra être alimenté par ce recueil de témoignages.

Mme CHIARELLI précise que pour les infrastructures routières, la sensibilisation est très importante et l'association Renard participera volontiers à cet atelier.

Mme POINSOT ajoute que l'objectif est qu'effectivement l'ensemble des parties prenantes soit concerné et responsabilisé. Des actions réalisables ne sont pas si couteuses et avec plusieurs actions on peut avoir un vrai effet sur les continuités.

Une participante précise qu'en adoptant les PPEANP (Périmètres de Protection des Espaces Naturels Périurbains), des secteurs ont été sanctuarisés dans le Val-de-Marne et que c'est peut-être un levier à actionner pour avoir un effet sur les continuités lors des projets d'aménagements routiers.

Mme CISSE ajoute qu'il existe des discussions en interne et avec des partenaires des directions des routes pour travailler sur ces problématiques et profiter d'occasions de travaux et d'aménagements pour améliorer la circulation des espèces. Ce sont des réflexions en cours pour le département de Seine-et-Marne et pour la direction des routes du département. Une étude avait déjà été réalisée il y a 10 ans sur les interactions entre la faune et les infrastructures routières.

M. BERROD (Chargé de mission ENS, Département de Seine-et-Marne) complète en ajoutant que les enjeux TVB sont importants, notamment avec le SRCE qui va être mis à jour et avec les rétrocessions des N4 et N36. Ce sont des questionnements qui se pose en interne et au fil de l'eau des projets, les opportunités d'interventions sont évaluées. Concernant l'étude, la liste des ouvrages départementaux avec leurs potentiels impacts sur la TVB avaient été identifiés.

Mme BAFFOU (Conseil Départemental du Val-de-Marne, Chargée de projet Espaces Naturels) demande si les actions pourront être localisées au niveau du tampon. Notamment pour le Val-de-Marne qui est fortement concerné par la zone tampon avec de forts enjeux de fragmentation.

Mme BELLOT précise que l'action doit être cohérente avec les territoires voisins mais que l'étude se concentre sur le bassin versant en priorité, la compétence du SyAGE ne s'appliquant qu'à ce bassin versant. Néanmoins, les retours d'expériences et les actions menées au niveau des communes du tampon sont intéressants et seront pris en compte pour la phase B.

M. ROUDIL ajoute que des actions génériques pourront être reprises au niveau du tampon. L'intérêt de la cohérence entre plusieurs EPCI a déjà été mis en lumière lors des premiers ateliers de concertation de phase B.

Mme POINSOT rappelle que l'idée est que les EPCI s'approprient ces données, la méthodologie, les questionnements pour être attentifs et sensibles aux résolutions.

M. BONIS ajoute que sur ce territoire, le Syndicat Marne Vive a un contrat Eau, Climat et TVB et un SAGE qui va arriver en renouvellement. La proposition de la Région sera d'adopter une approche comparable sur le territoire du syndicat. Le département qui est aussi signataire de ce contrat, pourrait aussi être à l'initiative de cette demande.

Une participante demande quelle implication peuvent avoir les actions de l'étude pour certains EPCI.

Mme POINSOT répond qu'il ne s'agit pas d'une étude réglementaire, mais d'une démarche volontaire, sans moyens contraignants.

M. BONIS précise que les deux mots clés pour la phase B doivent être « **synergie** » et « **opportunisme** ». Un témoignage à Marne et Gondoire a montré qu'avec un plan de liaison douce, il y a eu beaucoup d'effets positifs, aussi pour la thématique d'intérêt du jour.

Conclusion de la séance

M. ROUDIL tient à remercier la région qui a financé les deux phases et le Fonds verts pour la phase B, ainsi que le SyAGE. **Mme BELLOT**, **Mme VAZ** et **Mme POINSOT** remercient la présence de tous.

2 Annexes

Sont annexés à l'envoi de ce compte-rendu :

- PowerPoint qui a été présenté lors du COPIL n°2 ;
- Liste des participants

Organisme	Prénom Nom	Fonction
SyAGE	Eric CHALAUX	Directeur Adjoint Services Techniques
SyAGE – CLE Yerres	Guy USSEGLIO VIRETTA	Représentant élu SyAGE et CLE de l'Yerres
SyAGE	Fabien ROUDIL	Animateur contrat de territoire Eau & Climat Trame Verte & Bleue de l'Yerres
SyAGE	Vanessa HANNI	Vice-présidente SYAGE et Adjointe à MAROLLES-EN-BRIE
SyAGE	Florence KNITTEL	Chargée de mission Natura 2000
SyAGE	Sandrine LEFORT	Cheffe de service GEMA Yerres, Réveillon
SyAGE	Julien CALVET	Chargé de mission liaisons vertes Yerres/ Réveillon
Région Ile-de-France	François BONIS	Référent Eau et Biodiversité
Institut Paris Région	Nicolas CORNET	Ecologue
Ile-de-France Nature	Marie JUSSAUME	Déléguée Territoriale Sud
ONF	Aline DELETOILE	Référente Biodiversité
CA Ile-de-France	Aliénor MISCOPEIN	Référente Biodiversité
FDAAPPMA Seine-et-Marne	Quentin FUZELLIER	Chargé de missions milieu aquatique
Association Renard	Gérard BARBIER	Vice-président
Association Renard	Charlotte CHIARELLI	
Faune Alfort	Jean-François COURREAU	Président
France Nature Environnement Seine-et-Marne	Guy RIVIER	
Département de Seine-et-Marne	Safiya CISSE	Ingénieure Milieux Aquatiques et Risque Inondation
Département de Seine-et-Marne	Emmanuel BERROD	Chargé de mission ENS
Département Seine-et-Marne, DADT	Pierre TUTIN	Chargé de mission Développement Territorial
Département Seine-et-Marne, DADT	Sarah BLANCHET	Chargée de mission Développement Territorial
Département de l'Essonne	Pauline GRULOIS	Chargée valorisation des ENS et des sentiers de randonnées
Département Val-de-Marne	Sandrine BENEZET	Cheffe de service DSEA SEGAMA

Organisme	Prénom Nom	Fonction
Conseil Départemental du Val-de-Marne	Isabelle BAFFOU	Chargée de projet Espaces Naturels
CAUE Essonne	Alexis LINGE	Directeur
CAUE Val-de-Marne	Hugo LE GOFF	Paysagiste conseil
LA CROIX EN BRIE	Claude BASSILLE	Elu
VILLECRESNES	Agnès BONHOMME	Directrice aménagement durable et du développement économique
VILLECRESNES	Dominique CARON	Maire adjointe
LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	Daniel BOUVELE	Elu
QUINCY-SOUS-SENART	Aurélie CAILLERET	Directrice Services Techniques
QUINCY-SOUS-SENART	Florent DROUIN	Responsable espaces publics
OZOIR-LA-FERRIERE	Corentin CANTOT	Chargé de mission développement durable
BRIE-COMTE-ROBERT	Luc SAUVIGNON	Adjoint au maire
BRIE-COMTE-ROBERT	Sébastien PROD'HOMME	Directeur des Services Techniques
GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS	William THIPHAINE	Secrétaire Général
SANTENY	Michèle MEUNIER	Adjointe à l'urbanisme, cadre de vie et Développement Durable
SANTENY	Joel DIAS DAS ALMAS	Elu Projet travaux
PONTAULT-COMBAULT	Sarah MOSNIER	Responsable Service Environnement
SOIGNOLLES-EN-BRIE	Alain BRUCHET	Adjoint au maire
BUSSY-SAINT-GEORGES	Mathilda JOSSINET	Chargée de mission planification et déplacements
CHEVRY-COSSIGNY	Marie CHOMETTE	Services Techniques - Chargée des projets de la commune
GUIGNES	Michel PASQUET	Conseiller municipal
CA Val d'Yerres Val de Seine	Béatrice DANEL	Directrice Environnement
CA Paris – Vallée de la Marne	Tristan LANTENOIS	Chef de projet Développement Durable
CC Portes Briardes	Camille SENECHAL	Chargée de mission PCAET CRTE

Organisme	Prénom Nom	Fonction
CC Portes Briardes	Justine NEGREL	Cheffe de projet
Val d'Europe Agglomération	Mélinda TELLIER	Responsable GEMAPI
Val d'Europe Agglomération	Emmy FICKINGER	Chargé de mission transition écologique
CC Brie Nangissienne, mairie de Châteaubleau	Jean-Marc DESPLATS	Vice-Président
SMAM	Salomé BAILLEUX	Chargée de mission
SMAM	Hocine OUMARI	Président
Biotope	Claire POINSOT	Directrice Régionale Nord-Est
Biotope	Sophie BELLOT	Cheffe de projet réglementaire
Biotope	Rita VAZ	Chargée de mission
Biotope	Max DONNINI	Assistant chef de projet

Biotope Siège Social
22, boulevard Maréchal Foch
B,P. 58
34140 MÈZE
Tél. : +33 (0)4 67 18 46 20
www.biotope.fr

biotope